



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MERCREDI 06 MAI 2009**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur P. CHIAPELLO,
Monsieur D. KUHN,
Monsieur B. HURAY, Adjoints au Maire
Madame C. COLIN,
Messieurs D. MICHEL, X. CHIVOT, G. DUPUIS, J. HACQUARD,
Messieurs D. HOUSSAYE, J-M LAROCHE, F. VIEUX, A. DULONDEL,
Messieurs E. WENGLER, M. AGUEZZAILOU,
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,
Monsieur L. MANIFEL,
Madame D. DAVID, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur P. BOUTE qui avait donné procuration à Monsieur X. CHIVOT
Monsieur P. ADAM qui avait donné procuration à Madame C. COLIN
Madame M-T LANGLET qui avait donné procuration à Monsieur J-L ROMET
Monsieur D. AMOUROUX

Secrétaire de séance : Monsieur D. HOUSSAYE.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 21 Avril 2009.

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite les Conseillers à avoir une pensée pour Monsieur André REGENT, Maire Adjoint de la commune de Romilly sur Andelle de mars 1983 à juin 1995, décédé le 22 Avril 2009. Il indique que cet administré a beaucoup œuvré dans le monde associatif local et demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence en sa mémoire.

I) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Mars 2009 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Mars 2009 est approuvé tel que présenté.

II) Lotissement « La Grande Ruelle » :

a) PASS FONCIER et Nouvelle soulte :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord a été trouvé entre les différentes parties, soit Pyramid'Prom, la SILOGE et la commune, afin que soient entérinés les compromis de vente. Il indique que Maître PRIEUR, Notaire à Pont de l'Arche, s'est beaucoup investi dans ce dossier, qu'il s'est déplacé à plusieurs reprises à Romilly sur Andelle et qu'il a défendu les intérêts de la commune.

Considérant qu'il s'agit du 3^{ème} dossier à l'étude pour la vente du terrain communal du lotissement « La Grande Ruelle », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de charger Maître PRIEUR pour cette transaction et notamment l'établissement du compromis de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour charger Maître PRIEUR de représenter les intérêts de la commune dans la vente du terrain cadastré section AB 430 lieudit « La Grande Ruelle » d'une contenance de 2 ha 07 a 55 ca.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tractations entre la SILOGE et la société PYRAMID'PROM liées à l'exigence sur la qualité des prestations réclamées par la SILOGE, le prix de vente du m² et indique que les deux parties ont trouvé un accord. Il fait part, d'une part, que le compromis entre la commune et PYRAMID'PROM sera signé le 13 Mai prochain et le compromis entre la SILOGE et PYRAMID'PROM pour 33 logements locatifs le 14 Mai 2009, d'autre part, que la date de signature de l'acte de cession à PYRAMID'PROM a été arrêté à la date du 30 Septembre 2009 et au plus tard le 30 Octobre 2009.

Il indique qu'à cette date, la commune percevra le produit de la vente qui a été arrêté à 23 Euros HT du m².

Puis, le Maire présente au Conseil Municipal le projet du nouveau compromis qui diffère du précédent, notamment au niveau de la soulte, du prix de vente à 23 Euros HT du m² au lieu de 25 Euros HT, du nombre de constructions et de lots à bâtir, du prix de vente à la SILOGE de 33 logements locatifs à raison de 1815 Euros HT de la SHAB, de la date de signature de l'acte.

Puis, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer au lotissement « La Grande Ruelle » le PASS FONCIER. Il indique d'une part, que ce dispositif a rencontré un succès aux lotissements « La Bergerie I et II » avec à ce jour 16 PASS FONCIER pour 28 parcelles vendues sur 30, et que cette disposition fiscale permet aux aménageurs de vendre beaucoup plus facilement leurs parcelles.

Cette soulte, qui constitue la participation financière de l'acquéreur pour certains aménagements, s'élève à 144.618 Euros TTC qui seront payés en direct à l'Entreprise an charge du Marché par PYRAMID' PROM et selon les échéances suivantes :

- à la signature par la Commune de l'ordre de service à l'entreprise : 38 %,
- à la mise en services des noues : 38 %,
- à la mise en service définitive : 24 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour instaurer le PASS FONCIER uniquement sur les 25 lots du permis d'aménager déposé par la Société PYRAMID'PROM,
- autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de cession avec la société PYRAMID'PROM pour le terrain du lotissement « La Grande Ruelle »,
- accepte comme indiqué ci-dessus, le nouveau montant de la soulte,
- décide de confier à titre gracieux au GILE 1 %, collecteur partenaire de l'opération, la réception et l'instruction de chaque dossier de candidat au dispositif,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec le GILE toute convention utile à la mise en œuvre du dispositif PASS FONCIER, ainsi que, le cas échéant, avec tout autre partenaire, pour le terrain rétrocédé à la société PYRAMID'PROM,
- de procéder au versement de la subvention lors de la signature de l'acte de vente du terrain d'assise du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de donation avec PYRAMID'PROM pour ce PASS FONCIER.

b) S.I.E.G.E. : demande de subvention :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public seront réalisés sur le terrain communal lors des travaux du lotissement La Grande Ruelle et fait part que ceux-ci, estimés à 30.000 Euros TTC, peuvent être subventionnés par le S.I.E.G.E. qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux :

1) La participation financière de la commune est établie selon les règles définies par le comité syndical, soit 80 % du coût réel HT des travaux au comptant, le solde et la TVA étant supportés par le S.I.E.G.E.

L'opération étant estimée à 30.000 Euros TTC, la part communale (P) s'élève à :

$P = 25\ 083,61 \text{ Euros HT} \times 80 \% = 20\ 066,89 \text{ Euros HT}$
--

Le solde et la TVA pris en charge par le S.I.E.G.E. ressortent à 9 933,11 Euros.

2) Après clôture de l'opération, le S.I.E.G.E. adressera à la commune un tableau récapitulatif du coût réel des travaux et de sa participation financière.

3) La participation communale sera réglée au comptant par virement administratif établi à l'ordre de Monsieur le Trésorier Principal d'Evreux-Municipale, 16 rue de la Petite Cité 27025 Evreux cédex, à la B.D.F. Evreux 30001-00376-C2700000000-95.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- 1) d'adopter le présent projet,
- 2) de participer au financement au comptant de cette opération dans les conditions précitées, à savoir 80 % du coût réel H.T. des travaux,
- 3) de verser au comptable du S.I.E.G.E. les sommes précitées, après remise par le S.I.E.G.E. du tableau récapitulatif des coûts et de la participation résultante,
- 4) d'inscrire à son budget les prévisions suivantes :
 - en dépenses : au compte 20415, le montant de la participation de la commune à l'opération soit 20 066,89 Euros.

III) Aménagement du Marais : Maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement du lotissement « La Grande Ruelle » est implicitement lié à l'aménagement de la zone du Marais.

Il présente l'offre de Monsieur Christian MANIERE, architecte, qui avait été retenue pour cet aménagement dont la rémunération s'élève à 25.951,33 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour retenir l'offre de Monsieur Christian MANIERE, au titre de l'aménagement de la zone du Marais dont il assurera la maîtrise d'œuvre, pour un prix de 25.951,33 Euros TTC.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que ces travaux d'aménagement du Marais ne débiteront qu'après avoir reçu le montant du terrain, soit en fin d'année 2009 – début d'année 2010.

IV) Lotissements La Bergerie I et II :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre ménages ont perçu à ce jour la participation de la commune au titre du PASS FONCIER sur les lotissements « La Bergerie I et II ». Il indique que le nombre de PASS FONCIER sur ces deux lotissements se situera entre 16 et 18 compte tenu qu'il reste deux lots à vendre.

Puis, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le mode de répartition des frais de prise en charge des travaux de voirie Chemin du Marché, les établissements Terre à Maisons (T.A.M.) sont disposés à prendre une participation supérieure à celle prévue initialement, soit une somme de 18.000 Euros H.T.

Considérant que la commune a déjà versé l'intégralité des travaux à l'entreprise APPIA, celle-ci effectuera un avoir de 18.000 Euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord :

- pour accepter la participation de T.A.M. de 18 000 € H.T. qui s'effectuera par le biais d'un avoir des établissements APPIA.

V) Lotissement L'Épinette :

a) PASS FONCIER :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des bonnes relations avec T.A.M. qui propose à la commune de faire un don de l'un des premiers lots qui sera vendu du lotissement L'Épinette pour une valeur d'environ 72.000 Euros TTC.

Il propose au Conseil Municipal d'instaurer sur le lotissement L'Épinette, le PASS FONCIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour recevoir en don de T.A.M. un lot d'environ 72.000 Euros TTC,
- donne son accord pour instaurer le PASS FONCIER sur le lotissement L'Épinette,
- décide de confier à titre gracieux au GILE 1 %, collecteur partenaire de l'opération, la réception et l'instruction de chaque dossier de candidat au positif,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de donation avec T.A.M. pour le lot cédé et toutes les pièces à intervenir concernant le PASS FONCIER sur le lotissement de L'Épinette.

b) Elargissement du Chemin du Marché :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que T.A.M. prend en charge l'élargissement du Chemin du Marché, sur la partie comprise entre l'Avenue de la Gare et le lotissement de L'Epinette.

Il fait part au Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir des Consorts PEREE, une bande de terre d'environ 220 m² qui permettrait d'élargir le Chemin du Marché dans la continuité du lotissement de L'Epinette vers le lotissement aménagé par la SARL La Bellière.

Il indique que les frais pour cet achat s'élèveront à environ 3.310 Euros T.T.C..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour acquérir une bande de terre des Consorts PEREE aux fins d'élargissement du Chemin du Marché :
- décide d'inscrire cette nouvelle dépense au Budget Supplémentaire,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY à signer l'acte de cession à intervenir.

Madame VAN DER CRUYSSSEN rappelle que TAM s'était engagé pour ce lotissement à prendre en considération les souhaits de la Mairie.

VI) Clos du Moulin Pouchet :

PASS FONCIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait des consorts DOURDOU-LEROUX de bénéficier du PASS FONCIER pour les 8 lots qu'ils proposent à la vente au Clos du Moulin Pouchet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le PASS FONCIER au Clos du Moulin Pouchet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour instaurer le PASS FONCIER au Clos du Moulin Pouchet,
- décide de confier, à titre gracieux, au GILE 1%, collecteur partenaire de l'opération, la réception et l'instruction de chaque dossier de candidat au positif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le GILE toute convention utile à la mise en œuvre du dispositif du PASS FONCIER, ainsi, le cas échéant qu'avec toute autre partenaire pour le lotissement « le Clos du Moulin Pouchet »,
- de procéder au versement de la subvention lors de la signature de l'acte de vente du terrain d'assise du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société DOURDOU-LEROUX pour ce PASS FONCIER.

Puis Monsieur le Maire propose de dénommer la rue du lotissement du Clos du Moulin Pouchet, rue Bonaparte.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette dénomination.

VII) Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Daniel AMOUROUX, pour raison de santé, de son poste de Conseiller Municipal ainsi que des fonctions qu'il occupait dans les différentes structures intercommunales.

Il déplore beaucoup cette décision compte tenu la qualité du travail effectué par Monsieur AMOUROUX, son implication au Syndicat d'assainissement et les autres dossiers qu'il a traités et l'en remercie vivement. Il fait part que Monsieur AMOUROUX, dans son courrier, a indiqué que cette décision n'affecte en aucun cas les bonnes relations qu'il entretenait avec les membres du Conseil Municipal, pour lesquels il garde un grand respect et qu'il a souhaité une bonne suite à l'équipe.

L'ensemble du Conseil Municipal s'associe à Monsieur le Maire pour reconnaître le travail réalisé par Monsieur AMOUROUX, l'en remercie et lui souhaite une excellente santé.

Considérant les fonctions occupées par Monsieur Daniel AMOUROUX dans 4 structures intercommunales, sont désignés à l'unanimité pour le suppléer :

- Monsieur Guy DUPUIS au Syndicat d'assainissement,
- Monsieur José HACQUARD au Syndicat des Gymnases,
- Monsieur Detlef KÜHN qui était suppléant au SIAEP en tant que titulaire et Monsieur Mohamed AGUEZZAÏLOU comme suppléant,
- Monsieur Detlef KÜHN comme suppléant au Syndicat de voirie.

Nouveau Groupe Scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu le délai passé depuis le dépôt du PLU en Sous Préfecture et considérant qu'aucune observation n'a été formulée à ce jour sur ce PLU, celui-ci devrait être approuvé.

Il indique que le permis de construire du Groupe Scolaire a été transmis le 24 avril à la DDE et qu'une copie a été adressée à Monsieur BARON, Secrétaire Général de la Sous Préfecture des Andelys auquel il a téléphoné afin qu'il intervienne pour une instruction rapide de ce dossier.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le projet du nouveau groupe scolaire sera présenté aux habitants de la Commune le 16 juin 2009 à 20h30 au Carré.

Demande de subvention

Madame Valérie DELABRIERE informe le Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir une subvention de l'ADEME pour la partie « énergie renouvelable » avec pompe à chaleur eau-eau (PAC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour solliciter l'ADEME pour aider au financement de la partie énergie renouvelable avec pompe à chaleur eau-eau,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fête de la Musique

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Madame MAUFROID cosigné d'autres parents qui souhaitent organiser la Fête de la Musique le dimanche 21 juin prochain. Ils s'engagent à remplir toutes les formalités, indiquent que ce projet a pour but de promouvoir la jeunesse de la Commune des plus de 12 ans, que 4 groupes se succéderont sur scène et sollicitent la Commune pour la mise à disposition du parking face au Carré ainsi que le branchement électrique.

Sur le principe, Monsieur le Maire est favorable à ce projet, mais souhaite au préalable rencontrer les organisateurs et que cette manifestation soit encadrée par un ou deux conseillers municipaux. Messieurs LAROCHE, DUPUIS et CHIVOT sont favorables pour surveiller le bon déroulement de cette manifestation qui ne devra pas démarrer avant 11 heures.

Jury des Assises

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 21 avril 2009 concernant la liste préparatoire des Jurys des Assises, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne les personnes suivantes :

Monsieur Bernard VITIS
11 rue Guy de Maupassant
Né le 24/03/1941 à Le Mesnil Esnard (Seine Maritime)

Madame MUTEL Nicole née BOULAIN
736 rue Blingue
Née le 19/04/1957 à Sommery (Seine Maritime)

Madame DENOLLE Catherine née ROMIEU
11 Chemin du Marché
Née le 04/01/1965 à Rabat (Maroc)

Monsieur ANTONI Luc
23 rue Neuve
Né le 24/07/1964 à Louviers (Eure)

Monsieur DUVAL Claude
1805 rue Blingue
Né le 27/04/1966 à Forges les Eaux (Seine Maritime)

Madame LE ROUX Françoise
18 Hameau du Levant
Née le 19/12/1945 à Rouen (Seine Maritime)

VIII) Communication et informations :

Collège des Deux Amants

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Jean-Marc FESSARD, Principal du Collège de la Côte des Deux Amants qui l'informe qu'à la rentrée scolaire de Septembre 2009 les cours du samedi matin sont susceptibles d'être transférés au mercredi matin. Il sollicite Monsieur le Maire d'en faire part dès à présent aux Associations locales afin d'anticiper les incidences de ce transfert.

La Commune sera informée de la décision définitive en juin prochain.

Monsieur CHIVOT est chargé de faire part de cette information aux Associations qui pratiquent une activité le mercredi matin.

Eure Habitat

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de Eure Habitat qui propose suite à la réunion en Mairie en présence de Messieurs PICCARDI, DANIN et Mesdames

MAIRE et CAPELLE de Eure Habitat de ne réaliser que les travaux de réhabilitation du FRPA « La Potière » qui soient urgents, indispensables et répondent à l'attente des résidents, tels la réfection des toitures terrasses, le remplacement des appareils sanitaires dans les salles de bain, les colonnes d'eau, estimés à 530 000 Euros T.T.C.

Il rappelle que l'estimatif précédent était chiffré à 820 000 Euros H.T., et qu'il est quasiment impossible d'obtenir une subvention pour ces travaux.

PLU

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que les frais du Commissaire Enquêteur pour le PLU se sont élevés à 2662.09 Euros T.T.C.

Taxe professionnelle

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par le Chef du Cabinet du Président de la République concernant la suppression de la taxe professionnelle.

Marché hebdomadaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la demande des Commerçants du marché hebdomadaire du Vendredi matin, celui-ci sera déplacé sur le parking près du monument aux morts à compter du 15 mai prochain.

Filature Saint Georges

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jacques PETIT pour le lapsus sur le nom de l'ancienne filature Saint Georges. Il indique qu'il avait repris les termes de la Communauté de Communes qui mentionnait le nom de « l'ancienne cartonnerie de Romilly sur Andelle ». Monsieur PETIT demande de ne pas occulter le nom de « Filature Saint Georges ».

Indemnité représentative de logement aux instituteurs non logés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne sera pas versé, cette année, d'indemnité de logement aux instituteurs non logés, parce qu'il n'y a plus d'enseignants qui répondent aux critères.

Don du sang

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la collecte de sang du 10 avril 2009, 20 personnes ont donné leur sang.

Restos du Cœur

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier des Restos du Cœur qui remercie Monsieur Detlef KÜHN et les Services Techniques pour le passage du câble téléphonique à leur local Place des 2 Amants.

Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des remerciements pour le versement de la subvention des Associations suivantes : l'Amicale du Personnel Communal, le Judo Club de Pîtres, le Moto Club de la Vallée de l'Andelle, Pas Za Pas Yaka Danser, les Restaurants du Cœur, le Cercle Philatélique, les Roses d'Automne, Andelle Randonnées, RAS, La Passerelle, l'UNC, Alcool Assistance, Saveurs et savoirs.

IX) Tour de table

Madame DAVID informe le Conseil Municipal du premier passage de la bibliothèque au FRPA « la Potière » le mardi 5 mai, qui a enchanté une dizaine de résidents. Elle indique que ces documents seront laissés à la disposition du FRPA pendant un mois et que Madame Joëlle GONZALEZ, gardienne, est chargée de la rotation de ces documents.

Puis Madame DAVID fait part, compte tenu des projets culturels de la bibliothèque et un accord avec Madame Anne-Marie DESCAMPS, Directrice de l'Ecole Primaire « Genevoix » que Madame Catherine CORROYER se trouvera dorénavant à la bibliothèque le mardi après-midi.

Elle informe également le Conseil Municipal qu'elle rencontrera l'INRAP le 15 mai prochain pour la préparation du projet pédagogique de l'exposition des fouilles de Saint Crespin. Elle indique que cette manifestation a également un enjeu financier et qu'une participation financière de la Commune sera sollicitée.

Monsieur LAROCHE informe le Conseil Municipal qu'au niveau de la plateforme multimodale au Manoir, des prestataires ont été recrutés pour l'étude de faisabilité.

Il indique que l'édition de la WEB'2R le 7 mai prochain portera essentiellement sur « une spéciale Europe ».

Madame DELABRIERE fait part au Conseil Municipal qu'elle apporte les dernières retouches sur l'organisation de la Fête de la Peinture le 7 Juin prochain.

Monsieur WENGLER informe le Conseil Municipal que lors de la dernière réunion de la commission scolaire pour la préparation des menus, il a été arrêté en mai un repas sur le thème des îles ainsi qu'un repas champêtre sous forme de pique nique pour la fin de l'année scolaire.

Il fait également part que le site de Romilly sur Andelle est à jour et très bien présenté.

Monsieur DUPUIS fait part au Conseil Municipal qu'il se trouve au début de l'étude du plan de sécurité à l'initialisation des Ecoles aux fins d'une mise en place en septembre prochain.

Concernant la journée de la bicyclette le 14 juin prochain, il indique qu'il a récupéré le 4^{ème} vélo.

Monsieur MICHEL fait part au Conseil Municipal que le Syndicat des gymnases a arrêté une réunion en Mairie de Romilly sur Andelle le Mardi 12 Mai 2009 à laquelle sont conviés les membres du bureau et les Associations sportives locales afin de déterminer les contours du projet du futur plateau sportif. Il indique que le corps enseignant du Collège a déjà été invité à cet effet.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal que trois petites entreprises ont été créées à Romilly sur Andelle :

- « ALM Café » distributeur de boissons chaudes,
- « YOKSS Point Com » graphisme et transfert vidéo pour particuliers et entreprises,
- « Anima'son » propose d'animer des festivités ou activités commerciales.

Il indique que OMNES Loisirs a ouvert un département « location de matériel de loisirs pour particuliers » et qu'il est prévu en septembre l'ouverture d'un département « location de matériels publics pour particuliers et entreprises ».

Il fait part que la parution du prochain bulletin municipal est prévue le 2 ou le 3 juin prochain et souhaite qu'il soit distribué rapidement.

Monsieur le Maire fait part que « Anima'son » animera gracieusement « les 10 ans de RAS » et « Le Sport ma Santé ». Il fait part d'une réception des lauréats sportifs le 15 mai prochain à 18h30 à la CDC.

Monsieur KÜHN informe le Conseil Municipal du déplacement de la pergola courant semaine 20. Il fait part que la nouvelle tondeuse sera livrée très prochainement par les Etablissements OMNES Loisirs.

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal qu'il est possible de consulter les comptes des Communes sur le site du Ministère des Finances.

Madame COLIN demande si on ne peut pas interdire aux quads d'emprunter les chemins communaux.

Elle fait part qu'elle a eu beaucoup d'échos positifs du Repas des Anciens du 1^{er} Mai 2009.

Monsieur CHIVOT invite le Conseil Municipal à participer :

- le 8 mai prochain à la cérémonie de la Commémoration de la libération,
- le 9 mai au 10^{ème} anniversaire de RAS,
- le 16 mai au 20^{ème} anniversaire des Mille Pattes.

Monsieur HACQUARD fait part de l'exposition philatélique le 17 mai prochain, de l'animation proposée dans le cadre « le sport ma santé » le Mercredi 13 mai 2009 après-midi par la Communauté de Communes et les Mille Pattes.

Monsieur AGUEZZAÏLOU remercie la Commune pour la subvention versée à l'Association ANISSE et indique qu'un tournoi de badminton sera organisé au gymnase le 24 mai prochain dont les fonds récoltés seront versés à cette Association.

Il indique qu'il dispose actuellement sur l'ordinateur de la Mairie d'une photothèque de 2300 photos.

Madame VAN DER CRUYSSSEN informe le Conseil Municipal du parcours sportif, le 17 mai prochain au cours duquel il pourra être dégusté du sirop.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Didier HOUSSAYE

Jean-Luc ROMET